

Une Statue de Louis XIV à Québec en 1686

EN 1890, dans la petite revue des jeunes "Le Glaneur" qu'il venait de mettre au monde, M. Pierre Georges Roy posa la curieuse question suivante: "Louis XIV, le roi soleil, a eu sa statue sur le vieux rocher de Québec.

"Aucun historien québécois, croyons-nous, n'a encore signalé ce fait à ceux qui aiment à connaître toutes les particularités de l'histoire de la vieille capitale.

"L'autre jour, en faisant quelques recherches dans les archives de la province de Québec... un passage du procès-verbal d'une assemblée du conseil souverain de Québec tenue le 26 février 1687 a attiré mon attention.

"Dans ce procès-verbal, il est dit que Joseph Petit-Bruno et Simon Jarent, tous deux marchands de la ville des Trois-Rivières, ont accusé Jean Gauthier, dit La Rouche, un taillandier, d'avoir tiré un coup de fusil, dont Henry Petit, marchand, bourgeois de Paris, et frère de Petit-Bruno, a été blessé et en est décédé. Puis le procès-verbal ajoute: que le 18 décembre 1686 le lieutenant-général a rendu une sentence par laquelle ledit Gauthier est déclaré dûment atteint et convaincu d'avoir le jour, que le "buste de Sa Majesté fut élevé à la basse-ville de Québec, à la place publique," tiré le coup de fusil dont ledit défunt fut blessé à mort...

"Louis XIV étant la "majesté" régnante alors, le buste "élevé à la basse-ville de Québec," était donc celui de ce grand roi.

"Nos antiquaires pourraient-ils nous donner quelques détails sur ce buste? Sur quelle place publique était-il? A quelle occasion fut-il élevé? Qu'est-il devenu?

Ce sont là autant de recherches pour nos chercheurs. Qui relève le gant?"



Comme on peut croire le gant fut relevé prestement dans une ville qui compte autant d'archéologues distingués que Québec et c'est M. Philéas Gagnon, l'érudit conservateur des archives judiciaires de Québec qui se chargea d'éclairer le public. Laissons-lui la parole:

"Ce que j'ai à raconter ne sera pas bien long, car, suivant moi, il y a peu de renseignements qui nous soient parvenus sur ce sujet. Tout de même, par le fait seul que l'on connaît peu de choses sur ce monument, il devient important que chacun apporte le peu qu'il y a. Le moindre mot peut être utile dans ces recherches sur les petites choses de notre histoire. N'est-ce pas le cas pour la note extraite du procès-verbal d'une assemblée du Conseil Souverain, en date du 26 fév. 1687, que M. Pierre Georges Roy a fait connaître dans le deuxième numéro du "Glaneur." Cette note, quoi que peu verbeuse sur le sujet, qui nous occupe, servira néanmoins à démontrer que le jour où on éleva cette statue de Louis XIV à Québec, il y eut des réjouissances publiques. Le coup de fusil tiré ce jour là, par Jean Gaultier dit La Rouche sur Henry Petit, fut bien probablement causé par la maladresse du tireur, qui avait peut-être bu à la santé du grand Roi. Que ne peut-on faire quand on érige des monuments?